



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20260217-2026_14_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_14_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Contrat de prestation de service pour un atelier couture avec l'entreprise ABOODABI

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec l'entreprise Individuelle ABOODABI – 7 rue Raoul Blanchard – 38000 GRENOBLE:

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités de collaboration entre le CCAS de Vif et l'entreprise Individuelle ABOODABI dans le cadre de la journée de la Terre prévue le 22 avril 2026.

Madame VINCENT Camille interviendra le 22 avril 2026 dans les locaux de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier à Vif lors d'une animation couture orientée sur le recyclage de vieux tissus. L'intervenante fournira le matériel (4 machines, textiles et fournitures si besoin)

Le coût global de l'intervention s'élève à 230 € (deux cent trente euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative

Fait à Vif,

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.